



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité directeur des capacités  
et des normes commerciales****Huitième session**

Genève, 26 et 27 (matin) juin 2023

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Enseignements tirés des études sur les obstacles réglementaires  
au commerce et suite donnée par les pays****Enseignements tirés des études sur les obstacles réglementaires  
et procéduraux au commerce et voie à suivre****Note du secrétariat***Résumé*

À sa septième session, les 27 et 28 juin 2022, le Comité directeur des capacités et des normes commerciales s'est félicité du travail accompli par le Secrétariat dans le cadre des études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce réalisées au fil des ans et a demandé au Secrétariat d'établir un rapport de suivi sur les enseignements tirés de ces études et sur la voie à suivre (ECE/CTCS/2022/2, Décision 2022-10)<sup>1</sup>.

La présente note a pour objet de donner un aperçu des études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce réalisées depuis 2012 dans certains pays, de résumer les enseignements tirés de ces études et de présenter les options envisageables quant à la voie à suivre. Dans cette note sont exposées les tendances en émergence qui amènent à redéfinir les politiques à mettre en œuvre et sont formulées diverses recommandations spécifiques tendant à renforcer encore l'apport potentiel des études à la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

---

<sup>1</sup> Voir : [https://unece.org/sites/default/files/2023-01/ECE\\_CTCS\\_2022\\_2F.pdf](https://unece.org/sites/default/files/2023-01/ECE_CTCS_2022_2F.pdf).



## I. Introduction

1. Depuis 2012, le sous-programme 6 (Commerce) de la Commission économique pour l'Europe (CEE) aide ses États membres, en particulier les pays en transition, à mettre en évidence les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce (ORPC) et à formuler des recommandations sur les actions à mener pour améliorer la coopération en matière de réglementation liée au commerce dans la région, en coordination avec d'autres acteurs internationaux, dont l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Centre du commerce international (CCI) (ECE/TRADE/C/2012/6). Cette coopération concerne notamment les études sur les ORPC, qui sont réalisées à la demande et axées sur les résultats.
2. Les études sur les ORPC, qui en éclairent les causes profondes dans les pays couverts, contiennent des recommandations orientées vers l'action, compte tenu des recommandations et normes du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), des travaux normatifs du Groupe de travail 6 (Politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation) et du Groupe de travail 7 (Normes de qualité des produits agricoles). De grandes synergies existent de plus entre les études sur les ORPC et les outils du sous-programme 4 (Coopération et intégration économiques), par exemple les études sur l'innovation au service du développement durable<sup>2</sup>.
3. Les études sur les ORPC visent à aider les pays à se doter du cadre institutionnel et législatif voulu pour garantir une intégration réussie dans les chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales, à promouvoir l'échange d'informations entre les pays sur les politiques et l'expérience acquise et à informer les donateurs des domaines dans lesquels une assistance pourrait être nécessaire.
4. La présente note donne un aperçu de toutes les études sur les ORPC menées depuis 2012 (sect. II) et expose les enseignements pouvant en être tirés (sect. III). On y dégage, sur la base de cet aperçu et eu égard aux tendances en émergence qui amènent à redéfinir les politiques à mettre en œuvre, des options quant aux moyens de renforcer encore l'apport potentiel de ces études à l'amélioration du climat réglementaire dans les pays concernés (sect. IV).

## II. Aperçu des études sur les ORPC menées dans les pays couverts par le programme : Albanie, Arménie, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, République de Moldova, Tadjikistan et Serbie.

5. Des études sur les ORPC ont été menées dans dix pays en transition de la région de la CEE : Albanie (2016), Arménie (2019), Bélarus (2012), Géorgie (2018), Kazakhstan (2014), Kirghizistan (2015), Ouzbékistan (2023), République de Moldova (2017), Serbie (2021) et Tadjikistan (2014). La CEE a de plus produit sept études spécialisées évaluant l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les micro, petites et moyennes entreprises (2021)<sup>3</sup>, en y intégrant

<sup>2</sup> Les études dites « I4SDR » aident les pays à diversifier leur économie grâce à une évaluation calibrée et à des recommandations sur les réformes à apporter aux politiques et aux structures, en s'inspirant des bonnes pratiques internationales et compte pleinement tenu des spécificités nationales et régionales (voir : <https://unece.org/innovation-sustainable-development-reviews-i4sdrs>).

<sup>3</sup> Voir : « The Impact of COVID-19 on trade and structural transformation in Armenia » ([https://unece.org/sites/default/files/2021-01/Impact\\_COVID-19\\_Armenia..pdf](https://unece.org/sites/default/files/2021-01/Impact_COVID-19_Armenia..pdf)); « The impact of COVID-19 on trade and structural transformation in the Republic of Moldova » ([https://unece.org/sites/default/files/2021-06/Impact\\_COVID-19\\_Moldova-Eng.pdf](https://unece.org/sites/default/files/2021-06/Impact_COVID-19_Moldova-Eng.pdf)); « The impact of COVID-19 on trade and structural transformation in Serbia » ([https://unece.org/sites/default/files/2021-06/Impact\\_COVID-19\\_Serbia-Eng.pdf](https://unece.org/sites/default/files/2021-06/Impact_COVID-19_Serbia-Eng.pdf)); « Findings and recommendations emerging from UNECE COVID-19 impact assessments targeting micro, small and medium enterprises in selected countries » ([https://unece.org/sites/default/files/2021-10/COVID-19%20Impact%20assessments.Summary.Paper\\_\\_0.pdf](https://unece.org/sites/default/files/2021-10/COVID-19%20Impact%20assessments.Summary.Paper__0.pdf)).

par la suite la perspective du genre (2022)<sup>4</sup>, ainsi qu'un document thématique contenant des recommandations sur le recours aux mesures non tarifaires en vue de favoriser la réduction des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires (2020)<sup>5</sup>.

6. Les études sur les ORPC menées entre 2012 et 2021 portent sur les conditions de facilitation du commerce (à savoir les documents et procédures liés au commerce), les politiques de réglementation et de normalisation et l'infrastructure liée au commerce. Les documents et procédures liés au commerce, en particulier, ont été évalués à l'aune des principes clefs de la CEE en matière de facilitation du commerce : transparence, communications, consultations et coopération ; simplification, faisabilité et efficacité ; non-discrimination, cohérence, prévisibilité et régularité de la procédure ; harmonisation, normalisation et reconnaissance ; modernisation et recours aux nouvelles technologies<sup>6</sup>.

7. Toutes les études sur les ORPC suivent la méthode d'évaluation élaborée par la CEE<sup>7</sup> reposant sur des questionnaires orientés vers les acteurs qui permettent de recenser les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce dans un pays et hors de ses frontières. Ces questionnaires portent sur : i) les mesures de facilitation du commerce ; ii) le système national d'infrastructure que constituent les politiques de normalisation, les règlements techniques, l'assurance qualité, l'accréditation et la métrologie ; iii) l'infrastructure liée au commerce, dont le transport et la logistique. Les secteurs cibles spécifiques et le vaste ensemble de produits soumis à l'analyse, choisis en consultation avec le gouvernement du pays couvert, relèvent de différentes branches d'activité (produits chimiques, élevage, légumes, fruits, machines, équipements de transport, etc.).

8. La méthode consiste à interroger un vaste ensemble de parties prenantes représentatives de tous les acteurs qui interviennent dans la chaîne d'approvisionnement, à savoir notamment les fonctionnaires, les opérateurs de transport, les prestataires de services logistiques, les institutions d'appui au marché<sup>8</sup> et les opérateurs commerciaux (exportateurs et importateurs). Les opérateurs de transport, les prestataires de services logistiques et les institutions d'appui au marché ont été choisis en fonction du volume et du champ de leurs activités. De 70 à 80 acteurs, en moyenne, ont été interrogés dans chaque pays étudié.

9. Toutes les études sur les ORPC examinent le profil commercial du pays cible et son positionnement régional et international, en particulier pour ses principaux produits d'exportation/d'importation et destinations. Elles tiennent compte des conditions spécifiques au pays étudié, en particulier sa géographie (éloignement des principaux marchés mondiaux, dotation en ressources, absence de littoral, etc.), son héritage institutionnel (dans le cas des économies postsoviétiques par exemple) et les stratégies d'intégration régionale. Les études s'intéressent aussi aux éléments de vulnérabilité économique des pays cibles, par exemple les chocs extérieurs liés à la dépendance à l'égard des ressources, la faible capacité de production ou une trop faible diversification de son économie.

<sup>4</sup> Voir : « The impact of COVID-19 on the trade and business development prospects of female-owned enterprises in the Republic in Armenia » ([https://unece.org/sites/default/files/2022-11/UNECE-Impact%20of%20COVID-19-Female-Armenia\\_E.pdf](https://unece.org/sites/default/files/2022-11/UNECE-Impact%20of%20COVID-19-Female-Armenia_E.pdf)) ; « The impact of COVID-19 on the trade and business development prospects of female-owned enterprises in the Republic of Moldova » ([https://unece.org/sites/default/files/2022-11/UNECE-Impact%20of%20COVID-19-Female-Moldova\\_E.pdf](https://unece.org/sites/default/files/2022-11/UNECE-Impact%20of%20COVID-19-Female-Moldova_E.pdf)).

<sup>5</sup> Voir :

[https://unece.org/fileadmin/DAM/trade/StudiesRegulatoryProceduralBarriersTrade/ThematicPublications/TakingAdvantage-GrowingTrade-FoodProducts\\_Eng.pdf](https://unece.org/fileadmin/DAM/trade/StudiesRegulatoryProceduralBarriersTrade/ThematicPublications/TakingAdvantage-GrowingTrade-FoodProducts_Eng.pdf).

<sup>6</sup> CEE-ONU (2006). Towards an Integrated Strategy for UN/CEFACT, Genève, Suisse.

<sup>7</sup> Voir : <https://unece.org/DAM/trade/Publications/ECE-TRADE-409E.pdf>.

<sup>8</sup> Il s'agit d'organismes non gouvernementaux (organismes de promotion du commerce, institutions de soutien aux entreprises, chambres de commerce, etc.) qui soutiennent le développement des entreprises.

10. Inspirée du modèle de référence acheter-expédier-payer de la CEE<sup>9</sup>, la méthode d'évaluation repose sur un concept global des transactions commerciales internationales perçues comme relevant d'un processus unique prolongé dans le cadre d'une chaîne d'approvisionnement (et non comme une série d'activités fractionnées entre différents acteurs). Les transactions commerciales internationales se répartissent en trois grands groupes (achat – expédition – paiement<sup>10</sup>) d'opérations que les opérateurs commerciaux effectuent tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

11. Certaines études sur les ORPC dressent un tableau détaillé et complet du déroulement du processus commercial pour certains produits (biscuits et sucreries au Kazakhstan, par exemple). Les études couvrent en général les intervenants, les documents requis et les actions à entreprendre en appliquant la méthode de l'analyse du processus d'affaires<sup>11</sup>.

12. Les études sur les ORPC ont toutes la même structure : elles comportent de cinq à dix chapitres (Annexe I) et de multiples annexes contenant des données techniques détaillées supplémentaires, en particulier sur les parts respectives des exportations et des importations dans l'activité des opérateurs économiques interrogés, sur les exigences documentaires à l'exportation, classées par degré de rigueur, et sur la ventilation sectorielle du PIB du pays couvert (part de chaque secteur dans le PIB total). Les recommandations portent sur deux grandes catégories de questions : transversales (pertinentes pour une série de discussions ou pour des raisons systémiques) et verticales<sup>12</sup>.

13. Les questions transversales portent sur des éléments conditionnant la facilité de commercer, la complexité des systèmes juridiques et réglementaires et les défis en lien avec la gouvernance. Les questions ou catégories verticales couvrent un vaste ensemble de sujets que l'on peut, par commodité, ventiler en mesures de facilitation du commerce, politiques de normalisation et infrastructures liées au commerce, y compris le transport et la logistique<sup>13</sup>.

<sup>9</sup> Le modèle de référence acheter-expédier-payer donne une vue globale des stades critiques de chaque transaction et permet ainsi de mettre en évidence les éléments de complexité que chacun risque de susciter eu égard aux objectifs contradictoires des politiques concernant le développement et la facilitation du commerce, à l'insuffisance des capacités du cadre institutionnel en place d'appui au commerce, au manque de ressources humaines et aux lacunes que présentent les mécanismes en place de consultations, entre le secteur public et le secteur privé, sur l'élaboration et l'application des politiques de réglementation.

<sup>10</sup> Ces opérations sont : 1) l'achat, qui couvre toutes les activités commerciales liées à la commande de biens ; 2) l'expédition, qui couvre toutes les activités liées au transfert physique des biens, procédures réglementaires liées aux contrôles officiels y comprises ; 3) le paiement, qui couvre toutes les activités liées aux opérations de paiement.

<sup>11</sup> L'analyse du processus d'affaires est un outil majeur pour les activités de renforcement des capacités de la CEE en matière de facilitation du commerce, proposées aussi par la Section de la facilitation du commerce de la Division du commerce et de la coopération économique. L'analyse du processus d'affaires sert à : i) analyser les opérations, documents et données que requiert le commerce international ; ii) localiser les problèmes causant des retards dans le passage des frontières par les marchandises (formulaire et documents inutiles, éléments de données répétitifs, etc.) ; iii) déterminer les possibilités d'amélioration, par exemple la réduction du nombre de documents commerciaux et la réduction au strict minimum des exigences en matière de données. Voir CEE, ESCAP (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) et UNNExT (Réseau d'experts de l'ONU pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique) (2009) « Business Process Analysis Guide to Simplify Procedures » Bangkok : publications des Nations Unies.

<sup>12</sup> Les questions verticales concernent des sujets spécifiques exposés dans les études sur les ORPC : mesures de facilitation du commerce, politiques de normalisation et infrastructures liées au commerce, y compris le transport et la logistique, entre autres.

<sup>13</sup> S'agissant de la facilitation du commerce, par exemple, les recommandations portent sur la garantie de l'accès aux informations liées au commerce, la simplification des procédures commerciales et la rationalisation des exigences documentaires. Les recommandations relatives à la coopération en matière de réglementation et de politiques de normalisation portent sur la vérification de l'harmonisation entre normes nationales et normes internationales, ainsi que sur la mise en place de systèmes d'évaluation de l'impact de la réglementation.

14. Les recommandations formulées dans les études sur les ORPC sont spécifiques à chaque pays couvert et concernent les besoins à satisfaire. Certaines recommandations portent sur des préoccupations communes à tous les pays, ce qui s'explique par la similitude des défis auxquels sont confrontés de nombreux pays en transition.

15. Parmi les recommandations spécifiques à un pays figurent, par exemple, celles préconisant d'entreprendre des actions en vue de renforcer la position de négociation des expéditeurs (étude sur les ORPC relative à l'Albanie), d'élargir la gamme des services de courtage en douane d'un coût raisonnable à la disposition des négociants (étude sur les ORPC relative au Kazakhstan), d'établir une distinction claire entre lois principales et règlements d'application pour guider la mise en œuvre et de réexaminer la relation entre l'État et l'administration des chemins de fer (étude sur les ORPC relative au Tadjikistan).

16. Les recommandations générales préconisent l'adoption par les pouvoirs publics d'une approche globale des réformes commerciales, l'instauration d'un climat propice pour les entreprises et les activités d'exportation et d'importation (en particulier la simplification des procédures liées au commerce et à la numérisation des documents, ainsi que la tenue de consultations multipartites sur les nouveaux textes de lois et de règlements relatifs au commerce), des investissements dans les infrastructures essentielles et la poursuite de la collaboration avec les pays voisins (les partenaires régionaux principalement).

### III. Enseignements tirés des études

17. Cette section expose les principaux enseignements tirés des études menées à ce jour en les regroupant dans des blocs thématiques qui couvrent : la facilitation du commerce ; les politiques de réglementation et de normalisation ; le rôle de l'intégration et de la coopération régionales. Les études sur les ORPC n'ont pas pour seul objet de déterminer les besoins à satisfaire et de mettre en évidence les lacunes que présentent la législation et la réglementation commerciales du pays couvert mais aussi d'en tirer de grands enseignements à prendre en considération dans l'optique des activités en matière d'élaboration de politiques, de renforcement des capacités et d'assistance technique à mener à l'avenir.

#### A. Facilitation du commerce

##### Transparence

##### **L'accès à l'information est une précondition essentielle à la création d'un environnement réglementaire propice au commerce**

18. Les études sur les ORPC font ressortir que l'accès à des informations relatives au commerce et leur diffusion sont une précondition essentielle à la création d'un environnement propice au commerce dans les pays étudiés. Des informations d'accès facile, actualisées en permanence et conviviales sont jugées susceptibles d'avoir un impact majeur en concourant à rendre plus prévisibles les transactions commerciales, en facilitant la prise de décisions commerciales stratégiques et en renforçant la capacité des opérateurs économiques à se conformer à la réglementation pertinente.

19. Les études sur les ORPC recommandent, pour renforcer la transparence et garantir l'accès aux informations relatives au commerce, de regrouper ces informations sur un portail unique et convivial, doté d'un service d'assistance en ligne et géré par un organisme public. Ce portail pourrait publier des informations commerciales sur les réglementations applicables et les procédures administratives associées, ainsi que des notices explicatives succinctes sur les mesures à prendre par les opérateurs commerciaux pour veiller avec une diligence raisonnable au respect des exigences légales. Les études soulignent aussi qu'il est important de publier les informations relatives aux procédures commerciales dans au moins deux langues (la langue locale et l'anglais) afin d'attirer des entreprises et investisseurs étrangers.

20. D'autres moyens permettent de diffuser l'information et de partager les bonnes pratiques, en particulier les programmes de formation, les ateliers et séminaires s'adressant aux opérateurs commerciaux, aux fonctionnaires, aux courtiers en douane et aux autres

intervenants dans le commerce. Des installations de formation permanentes dotées d'experts et de formateurs pourraient être créées à cette fin, au besoin en coopération avec des centres internationaux de formation.

21. Le défaut de prise de conscience et de personnel qualifié ainsi que l'inadéquation de l'offre et la demande de compétences sur le marché du travail restent un grand sujet de préoccupation dans la majorité des pays couverts. Il a été souligné à plusieurs reprises qu'élaborer et organiser des programmes de formation pour les fonctionnaires, les courtiers en douane et les micro, petites et moyennes entreprises était une des actions prioritaires afin de faciliter le commerce et de mieux gérer la chaîne d'approvisionnement. Les programmes de formation nationaux pourraient être complétés par des visites dans des pays réputés pour avoir des pratiques aux frontières favorisant le commerce. Dans l'étude sur les ORPC relative à la Géorgie, il est ainsi signalé que l'Allemagne et Singapour sont des pays dotés de systèmes élaborés de gestion des frontières qui sont susceptibles d'accueillir des activités de formation et de perfectionnement des professionnels de ce domaine.

### **La consolidation et la promotion du dialogue public-privé constituent un des principaux éléments facilitateurs du commerce**

22. Une des constatations majeures des études sur les ORPC est qu'une large représentation des parties prenantes<sup>14</sup> dans le processus d'élaboration des politiques, liées au commerce en particulier, est importante pour atteindre les objectifs de développement durable, soutenir la transformation structurelle et améliorer la compétitivité à l'exportation des pays étudiés.

23. Le dialogue public-privé, en particulier, est jugé être une précondition essentielle pour garantir la réactivité et l'efficacité des politiques. Le rôle de ce dialogue a été souligné dans le contexte des comités nationaux de facilitation du commerce. Les études soulignent à ce propos que le soutien du secteur privé pourrait aider ces comités à renforcer leur surveillance stratégique globale.

24. Les études sur les ORPC préconisent, pour assurer la réussite du dialogue public-privé, de tenir des consultations sectorielles continues et approfondies avec le secteur privé. Les lois et règlements liés au commerce, y compris les projets de règlement, doivent être discutés en tant que tels, mais il pourrait aussi être utile d'envisager de consulter le secteur privé dans le contexte plus large des réformes législatives et administratives. Il est recommandé de centraliser les consultations au sein d'un mécanisme institutionnel unique pour garantir la tenue de dialogues ciblés, orientés vers l'action et bien coordonnés.

25. Les études sur les ORPC recommandent en outre une voie supplémentaire pour améliorer le dialogue public-privé : renforcer les institutions de soutien au marché déjà dotées d'un robuste service de communication et d'un centre de recherche afin de leur permettre de synthétiser les besoins des opérateurs commerciaux dans des livres blancs à soumettre aux autorités gouvernementales pour examen.

### **Les mesures tendant à créer un environnement commercial sans papier sont essentielles pour relever les défis logistiques et renforcer la compétitivité commerciale**

26. Il est constaté dans les études sur les ORPC qu'un environnement commercial sans papier concourt grandement à faciliter les flux de données et de documents entre entreprises et administrations publiques et entre administrations publiques. Parmi les mesures en vue de l'instauration d'un commerce sans papier figurent la création d'un système douanier électronique automatisé et de guichets uniques permettant de soumettre et de délivrer par voie électronique des documents liés au commerce, en particulier les licences commerciales et les déclarations de douane. Les études indiquent que le commerce sans papier réduit les coûts de mise en conformité et d'inventaire, rationalise le mouvement des marchandises et permet de disposer en temps utile des documents d'expédition, ce qui accroît les possibilités pour les micro, petites et moyennes entreprises de participer au commerce transfrontière.

<sup>14</sup> Dont le secteur privé, avec en particulier des représentants des opérateurs commerciaux, des entreprises de logistique, des chefs d'entreprise et des institutions de soutien au marché.

27. Plusieurs obstacles à la transition vers un environnement sans papier ont été mis en évidence, en particulier l'absence de réglementation favorisant l'instauration et le fonctionnement d'un commerce sans papier (règles relatives à la validité juridique des documents électroniques, signatures électroniques, etc.) et le manque de certaines capacités indispensables, par exemple défaut d'accès à Internet et l'absence des compétences numériques nécessaires pour tirer un parti maximal des avantages du commerce sans papier.

28. Dans les études sur les ORPC il est signalé aussi que dans de nombreux cas, malgré l'existence de systèmes sans papier et de cadres juridiques sous-jacents, les autorités douanières et les organismes de réglementation continuent à demander que soient présentés les documents papier originaux, ce qui réduit fortement les avantages d'un environnement sans papier pour les opérateurs commerciaux. Les études soulignent que ces pratiques attestent que la mise en œuvre des réformes est souvent loin d'être à la hauteur des ambitions.

29. Dans le contexte du commerce sans papier, la complexité de fonctionnement du guichet unique a constitué le plus grand défi pour les pays étudiés. Selon les conclusions, la qualité du guichet unique est souvent conditionnée par la qualité de la coopération et des échanges d'informations entre les différentes administrations publiques, laquelle laisse souvent à désirer – ce qui contraint les opérateurs commerciaux à communiquer les mêmes informations à plusieurs reprises et amoindrit ainsi les avantages du guichet unique.

### **La simplification des documents et des procédures peut induire une réduction sensible des coûts commerciaux**

30. La complexité des exigences et des procédures documentaires fait peser une lourde charge sur les opérateurs économiques. Dans certains cas, les opérateurs commerciaux et les micro, petites et moyennes entreprises ne disposent pas de ressources humaines adéquates et doivent recruter des employés supplémentaires, ce qui se solde par un surcoût pouvant représenter jusqu'à 30 % de la valeur des produits (du fait des exigences en matière d'étiquetage pour le dédouanement, par exemple).

31. Dans certains cas, même là où la législation en vigueur limite le nombre de documents requis à l'exportation, les exigences de facto (« documents en plus des documents ») sont souvent excessives. Les études sur les ORPC recommandent donc de vérifier régulièrement comment les procédures commerciales sont mises en œuvre dans la pratique.

### **La numérisation est un élément essentiel pour améliorer l'efficacité des opérations aux frontières**

32. Les outils numériques peuvent beaucoup aider à réduire les coûts du commerce international en facilitant la coordination des chaînes de valeur mondiales, en diffusant les idées et les nouvelles technologies et en connectant un plus grand nombre d'entreprises et de consommateurs à l'échelle mondiale.

33. Les études sur les ORPC font ressortir avant tout que les outils numériques sont indispensables pour faciliter et rationaliser les transactions. Les pays devraient donc s'employer à tirer un meilleur parti des solutions numériques, ce qui suppose de prendre des mesures progressives, à savoir tout d'abord répondre aux préoccupations les plus pressantes telles que renforcer la maîtrise du numérique par les agents économiques engagés dans des activités commerciales, puis favoriser l'introduction d'outils numériques plus complexes et, à terme, le recours aux technologies de pointe d'intelligence artificielle.

34. Dans les études sur les ORPC il est souligné que les transactions numériques sont porteuses de possibilités et d'avantages et que le degré de préparation des pays à la numérisation est inégal. Les recommandations sont donc modulées avec soin en fonction des problèmes spécifiques auxquels le pays étudié est confronté au moment de l'étude. Ainsi, une des principales recommandations adressées à la Géorgie, qui appliquait déjà 93 % des dispositions de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC avant son entrée en vigueur (2017), était d'intégrer davantage encore son guichet unique en une plateforme plus complète, conformément à la recommandation 33 du CEFAC-ONU. Les recommandations adressées aux pays qui se trouvent à un stade moins avancé de la mise en œuvre des réformes en matière de facilitation des échanges portent avant tout sur le renforcement des capacités. L'étude relative au Kirghizistan souligne la nécessité de doter les administrations publiques

de la technologie de signature numérique requise, comme le prescrivent les normes internationales, tandis que l'étude relative au Bélarus recommande d'équiper les organes de contrôle aux frontières des nouvelles technologies de gestion de l'information.

**Réduire les inefficacités du contrôle aux frontières peut accroître la sécurité de la chaîne d'approvisionnement ainsi que la transparence, la cohérence et la prévisibilité de l'environnement commercial**

35. Dans les études l'accent est mis sur les nombreuses améliorations qui pourraient être apportées au fonctionnement des services douaniers, notamment en remédiant à la lourdeur et à la durée excessive des procédures de dédouanement, à l'inefficacité des procédures et pratiques d'évaluation en douane (notamment les inspections intrusives), ainsi qu'au sous-développement des systèmes de gestion des risques.

36. Le défaut de coopération aux postes-frontières est une des préoccupations les plus vives exprimées par les parties prenantes interrogées. Dans l'étude sur les ORPC relative à l'Albanie il est souligné que le défaut d'harmonisation des heures d'ouverture de part et d'autre de la frontière pose problème. Dans l'étude sur les ORPC relative au Tadjikistan il est constaté que les opérateurs commerciaux se voient souvent refuser l'accès aux installations de transport des pays voisins, état de chose qu'aggrave encore l'imprévisibilité des fermetures des frontières (par exemple avec l'Ouzbékistan et le Kirghizistan).

37. Les études mettent en relief le précieux apport de la coopération transfrontalière et de la coordination des douanes à l'amélioration des activités des opérateurs commerciaux et portent à l'attention des autorités pour examen une liste de bonnes pratiques, notamment : l'alignement des procédures et des formalités, en particulier des jours et horaires de travail des postes-frontières ; la création d'installations communes et la conduite de contrôles conjoints ; la mise en place de postes de contrôle aux frontières à guichet unique.

## **B. Politiques de réglementation et de normalisation**

**L'intégration des meilleures pratiques dans le processus de normalisation est essentielle pour améliorer l'environnement réglementaire dans les pays étudiés**

38. La nécessité d'améliorer les pratiques en matière de normalisation est soulignée dans toutes les études sur les ORPC<sup>15</sup>. Les domaines dans lesquels des améliorations sont préconisées varient selon la capacité institutionnelle du pays, selon qu'il est doté d'un cadre juridique guidant l'élaboration des règlements techniques, des normes et des procédures d'évaluation de la conformité et selon qu'il possède l'expertise et les compétences requises.

39. De nombreuses études sur les ORPC font ressortir que le pays étudié pourrait tirer profit d'un soutien et d'une assistance accrues en matière de normalisation. Dans l'étude sur les ORPC relative au Kirghizistan, cette idée est approfondie et on y indique qu'il est tout aussi important de veiller à ce que le pays suive les meilleures pratiques que de s'y employer en tenant compte des besoins des opérateurs économiques et de leur capacité d'absorption. Dans ladite étude il est recommandé que le personnel des organismes nationaux de normalisation suive une formation poussée pour faire en sorte que ces organismes élaborent eux-mêmes des normes au lieu de se contenter d'adopter des normes internationales.

40. Des études indiquent que certains pays sont déjà engagés sur la voie de l'intégration des meilleures pratiques dans les activités de leurs organes de normalisation. Dans l'étude sur les ORPC relative à la République de Moldova, par exemple, il est noté que, s'inspirant des meilleures pratiques internationales, ce pays s'est doté de comités techniques nationaux de normalisation structurés dans le souci d'assurer la participation la plus large possible<sup>16</sup> et de créer des synergies avec le processus d'élaboration de la réglementation technique.

<sup>15</sup> La normalisation est le processus consistant à développer, promouvoir et, au besoin, imposer des technologies et procédés compatibles fondés sur des normes dans une branche d'activité donnée.

<sup>16</sup> Chacun de ces comités nationaux se compose de 15 à 20 représentants des producteurs, opérateurs commerciaux, associations professionnelles et entreprises, instituts de recherche, associations de

41. Les études sur les ORPC énoncent un ensemble hétérogène de recommandations formulées en tenant compte de la situation spécifique de chaque pays étudié, mais toutes sont de fait axées sur la diffusion des meilleures pratiques internationales. Ainsi, les études sur les ORPC relatives au Tadjikistan et au Kazakhstan, respectivement, recommandent de tenir compte des évaluations d'impact de la réglementation lors de l'élaboration des règlements techniques et de la définition des normes pour garantir la proportionnalité entre les mesures réglementaires et les différents types de risques, y compris les risques pour la santé, la sécurité et l'environnement. Ces études renvoient expressément à la Recommandation R du Groupe de travail 6 de la CEE sur la gestion du risque dans les cadres réglementaires (ECE/TRADE/C/WP.6/2011/4)<sup>17</sup> et à la Recommandation P sur la gestion des crises et du risque (ECE/TRADE/C/WP.6/2011/14 et ECE/TRADE/C/WP.6/2011/14/Rev.1)<sup>18</sup>.

### **Les stratégies et les mécanismes de surveillance du marché peuvent contribuer à renforcer la confiance entre les consommateurs et les opérateurs économiques**

42. Les études sur les ORPC mettent en relief que la surveillance des marchés<sup>19</sup> joue un rôle indispensable en veillant à ce que les produits commercialisés soient conformes aux lois et règlements applicables, en particulier aux exigences en matière de santé et de sécurité.

43. Dans les études sur les ORPC figure une liste de recommandations relatives au développement du dispositif de surveillance des marchés dans les pays étudiés. Il est en particulier recommandé de prévoir des sanctions et de mettre en place des mécanismes d'alerte et des procédures internes de sorte que les sanctions soient proportionnées au degré du risque sanitaire ou sécuritaire ainsi qu'à la gravité du manquement. Les études sur les ORPC font référence aux recommandations M<sup>20</sup> et N (ECE/TRADE/C/WP.6/2011/12)<sup>21</sup> de la CEE, qui définissent un cadre devant servir de point de départ pour la coordination des efforts intergouvernementaux destinés à empêcher la mise sur le marché de produits non conformes aux normes ou contrefaits.

### **La métrologie concourt grandement à promouvoir la compétitivité des exportations et la transformation structurelle des pays étudiés**

44. Les études sur les ORPC soulignent le rôle essentiel de la métrologie, en particulier de la métrologie légale<sup>22</sup>, dans l'élaboration et la tenue du registre des normes nationales relatives aux mesures et dans la garantie de l'uniformité des mesures par l'étalonnage. Alors que les instituts de métrologie revêtent une grande importance, les pouvoirs publics n'ont qu'une conscience limitée de leur contribution au renforcement des capacités d'un pays et de la compétitivité de ses exportations de même qu'à l'accélération de leur transformation

---

consommateurs, autorités de surveillance des marchés, laboratoires d'essai, organismes de certification et ministères compétents.

<sup>17</sup> La recommandation R indique que les autorités chargées de la réglementation et d'autres parties prenantes devraient utiliser le concept du « risque » pour évaluer à quel point les réglementations sont en position d'équilibre entre deux extrêmes : i) des règlements excessifs ou une surréglementation, c'est-à-dire des règlements trop stricts au regard du risque auquel ils sont censés remédier ; ii) des règlements insuffisants qui ne remédient pas aux risques et pèsent inutilement ou démesurément sur les citoyens et les agents économiques pouvant être exposés à des menaces.

<sup>18</sup> La recommandation P révisée sur la gestion des crises et du risque dans les systèmes de réglementation met en relief le rôle des autorités de réglementation à tous les stades de la gestion des crises et des risques, à savoir la préparation, la stabilisation, la poursuite des fonctions essentielles, le relèvement et le suivi.

<sup>19</sup> La surveillance des marchés recourt à une gamme complète d'actions, dont le suivi et le contrôle des marchés et, le cas échéant, l'imposition de mesures correctives et de sanctions.

<sup>20</sup> Voir : [https://unece.org/DAM/trade/wp6/Recommendations/Recommandation\\_M\\_fr.pdf](https://unece.org/DAM/trade/wp6/Recommendations/Recommandation_M_fr.pdf).

<sup>21</sup> Voir : [https://unece.org/DAM/trade/wp6/Recommendations/Recommandation\\_N\\_fr.pdf](https://unece.org/DAM/trade/wp6/Recommendations/Recommandation_N_fr.pdf).

<sup>22</sup> Désignée aussi par l'appellation « poids et mesures », la métrologie concerne, entre autres, les opérations de réglage des outils et de vérification des produits à l'aide de diverses technologies. La métrologie est perçue comme partie intégrante des systèmes d'évaluation de la conformité tout en restant un élément indépendant du système de réglementation. La métrologie légale est axée sur la garantie de la qualité et de la crédibilité des mesures utilisées directement dans la réglementation et dans le commerce et vise en outre à garantir la diligence raisonnable dans le traitement de la traçabilité et à prévenir un usage abusif des mesures. Voir par exemple : [https://unece.org/fileadmin/DAM/trade/Publications/ECE-TRADE-410E\\_Tajikistan\\_Chapter\\_1.pdf](https://unece.org/fileadmin/DAM/trade/Publications/ECE-TRADE-410E_Tajikistan_Chapter_1.pdf).

structurelle et n'y sont guère sensibilisés. Les pays ne sont donc pas assez attentifs à la nécessité de développer les capacités institutionnelles des services métrologiques et des laboratoires d'essai et d'étalonnage.

45. Les études recommandent à ce sujet aux pays étudiés de renforcer la capacité de recherche des laboratoires de métrologie afin de se doter de nouvelles méthodes de mesure et d'une métrologie légale couvrant toutes les unités de base, à commencer par celles liées aux secteurs prioritaires. Les études soulignent qu'il serait avantageux pour les instituts de métrologie d'élargir leur corps d'experts, en particulier en attirant de jeunes experts auxquels des experts plus chevronnés transmettraient leurs connaissances. Les études recommandent en outre d'organiser des formations ciblées.

**Il est nécessaire de mobiliser des ressources supplémentaires pour remédier à l'insuffisance des capacités en matière de normalisation et d'évaluation de la conformité et des capacités des instituts de métrologie**

46. Les études sur les ORPC mettent en évidence que l'insuffisance des ressources et des capacités est un problème pressant pour les organismes d'évaluation de la conformité<sup>23</sup>, les organismes de normalisation et les instituts de métrologie des pays étudiés. Il est tout d'abord constaté que l'insuffisance des ressources constitue l'obstacle majeur à leur participation aux organismes internationaux, ce qui réduit leurs possibilités de bénéficier des échanges de bonnes pratiques. Deuxièmement, du fait de leur manque de ressources, les laboratoires d'essai des pays étudiés sont forcés de continuer à utiliser des installations obsolètes. Le défaut de financement amoindrit la capacité de ces pays à satisfaire aux exigences légales de leurs partenaires commerciaux. Les études indiquent que l'insuffisance des capacités entraîne une défiance quant à la qualité des procédures d'essai. De ce fait, dans de nombreux cas, les pays de destination ne reconnaissent pas les certificats de conformité délivrés par les organismes d'accréditation du pays exportateur et les échantillons en cause doivent être de nouveau soumis à des essais, ce qui renchérit les transactions pour les opérateurs économiques

47. Un autre problème tient au fait que les organismes de normalisation sont bien souvent financés principalement par des crédits publics, limités, et n'ont donc pas les moyens d'intensifier leurs efforts pour procéder au retrait des normes obsolètes et promouvoir la conformité avec les normes internationales (au besoin). Le manque de ressources empêche en outre de traduire en temps utile des normes internationales dans la langue locale, si bien que de nombreux opérateurs économiques ne peuvent les utiliser. Une des préoccupations communes concernant la métrologie est le nombre limité de laboratoires d'étalonnage, qui constitue un frein aux innovations industrielles.

## C. Dynamique d'intégration mondiale et régionale

**La coopération régionale concourt à promouvoir de nouveaux comportements et à améliorer les résultats à l'exportation**

48. Les études sur les ORPC constatent que les efforts d'intégration régionale constituent un grand pas sur la voie de l'amélioration du climat réglementaire et commercial d'un pays. L'intégration régionale est vue comme devant tendre à promouvoir des cadres réglementaires généraux et la création d'une infrastructure physique et institutionnelle commune.

49. Les études sur les ORPC constatent en outre que la coopération régionale peut aider à coordonner les efforts en matière de certification, d'assurance qualité et de développement métrologique entre partenaires régionaux. On estime que cette coopération peut aider à renforcer la confiance et à faciliter la conclusion d'accords (de reconnaissance mutuelle, par exemple) entre les pays, ainsi qu'à réaliser des économies considérables.

<sup>23</sup> Il est ici question de l'évaluation de la conformité au sens de l'accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, à savoir le recours à certaines procédures, directement ou indirectement, pour déterminer si les exigences des règlements ou normes techniques pertinents sont respectées. Voir : [https://www.wto.org/english/docs\\_e/legal\\_e/17-tbt\\_e.htm](https://www.wto.org/english/docs_e/legal_e/17-tbt_e.htm).

50. Les études sur les ORPC mettent en évidence que pour tirer un plus grand profit des efforts de coopération régionale, il est nécessaire d'harmoniser les procédures de contrôle aux douanes entre pays limitrophes en concluant des accords de coopération douanière. Il est recommandé aussi de faciliter le trafic de transit et de ratifier les conventions et accords sur le transport. Les études sur les ORPC appellent l'attention sur les conventions et accords de la CEE relatifs au transport, qui contiennent un ensemble cohérent de dispositions permettant d'asseoir les efforts de développement nationaux sur les meilleures pratiques internationales.

#### **Les recommandations formulées dans les études sur les ORPC préconisent l'intégration des pays étudiés dans le système commercial multilatéral**

51. L'apport des études sur les ORPC à la dynamique d'intégration régionale et mondiale a été considérable. Les recommandations formulées dans l'étude sur les ORPC relative au Kazakhstan, par exemple, ont aidé ce pays à finaliser son programme d'accession à l'OMC et à en devenir membre à part entière, en 2015<sup>24</sup>.

52. Les recommandations formulées dans les études sur les ORPC facilitent la participation au système de l'OMC des pays étudiés en les aidant à renforcer leurs capacités institutionnelles et à mener une série de réformes et d'initiatives pour rationaliser, faciliter et simplifier leurs procédures et réglementations commerciales. Le plan d'action pour la facilitation des échanges du comité national de facilitation des échanges de la République de Moldova en est un bon exemple en ce que la plupart des recommandations formulées dans l'étude sur les ORPC relative à ce pays ont été directement intégrées dans ledit plan<sup>25</sup>.

53. Les études sur les ORPC ont en outre été considérées comme un point de référence et une source de données utiles pour l'examen des politiques commerciales auquel procèdent régulièrement le secrétariat de l'OMC avec le gouvernement du pays examiné. Dans les conclusions des rapports sur les examens respectifs par l'OMC des politiques commerciales du Kirghizistan (2021)<sup>26</sup> et de la République de Moldova (2022)<sup>27</sup>, par exemple, les constatations figurant dans les études sur les ORPC relatives à ces deux pays, respectivement, sont mentionnées expressément.

### **D. Les études sur les ORPC ont aidé les pays à améliorer leurs résultats s'agissant de créer un environnement commercial favorable**

54. L'évaluation des performances commerciales est un outil majeur pour déterminer l'efficacité des réformes concernant le commerce. Selon les statistiques disponibles, depuis l'année de réalisation de l'étude le concernant chaque pays étudié a réalisé de grands progrès dans les divers domaines pour lesquels des besoins à satisfaire avaient été mis en évidence, notamment : i) le taux de mise en œuvre des mesures de facilitation prévues par l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'OMC et les indicateurs de référence supplémentaires suivant l'évolution de l'environnement de facilitation des échanges au-delà du champ d'application dudit Accord (dont ceux définis dans l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce et le commerce sans papier et au titre du projet Doing Business) ; ii) les progrès de la coopération en matière de réglementation ; iii) les résultats en matière d'accréditation, de normalisation et de surveillance des marchés.

<sup>24</sup> Voir : [https://unece.org/DAM/trade/Publications/ECE-TRADE\\_407E-Kazakhstan.pdf](https://unece.org/DAM/trade/Publications/ECE-TRADE_407E-Kazakhstan.pdf). Les pays en cours d'accession à l'OMC ont souligné l'intérêt des études sur les ORPC. Ainsi, le Turkménistan et l'Azerbaïdjan ont demandé à la CEE de leur consacrer des études sur les ORPC pour les aider à honorer leurs obligations liées à leur accession à l'OMC (<https://unece.org/media/SPECA/news/373623>).

<sup>25</sup> Voir : [https://www.wto.org/english/tratop\\_e/tradfa\\_e/comm\\_e/meet2-3may\\_nftc\\_moldova\\_e.pdf](https://www.wto.org/english/tratop_e/tradfa_e/comm_e/meet2-3may_nftc_moldova_e.pdf). Pour aider le gouvernement à répondre aux besoins restants en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la facilitation des échanges, en 2022-2023 le secrétariat de la CEE a réalisé une nouvelle étude sur les ORPC, axée sur la facilitation des échanges, qui sera examinée à la huitième session du Comité directeur (ECE/CTCS/2023/4).

<sup>26</sup> Voir : [https://www.wto.org/english/tratop\\_e/tpr\\_e/s411\\_e.pdf](https://www.wto.org/english/tratop_e/tpr_e/s411_e.pdf).

<sup>27</sup> Voir : [https://www.wto.org/english/tratop\\_e/tpr\\_e/s428\\_e.pdf](https://www.wto.org/english/tratop_e/tpr_e/s428_e.pdf).

55. La base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges<sup>28</sup> indique que les résultats les plus impressionnants sont le fait du Kirghizistan et du Kazakhstan qui, depuis la publication des études sur les ORPC les concernant, ont porté le taux de mise en œuvre de leurs engagements au titre de l'AFE de 16,1 % à 89,9 % et de 44,5 % à 100 %, respectivement. L'Albanie a elle aussi beaucoup progressé, portant ce taux de 75,6 % à 98,3 %. D'autres pays ont connu une évolution favorable dont l'Arménie, où ce taux est passé de 50,8 % à 92,4 %, le Tadjikistan (de 55,9 % à 98,3 %) et la République de Moldova (de 57,6 % à 77,3 %).

56. Cette évolution positive est confirmée par l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce et le commerce sans papier, qui évalue les progrès réalisés par les pays (outre dans la mise en œuvre des 58 mesures liées à l'AFE) dans le cadre de nouvelles initiatives régionales ou mondiales concernant le commerce sans papier ou électronique<sup>29</sup>. L'Enquête met en évidence des avancées dans tous les pays auxquels a été consacrée une étude sur les ORPC (tableau 1)<sup>30</sup>.

Tableau 1.

**Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce et le commerce sans papier<sup>31</sup>**

Pays	Score de facilitation du commerce (%)	
	2015	2021
Albanie	36,56*	52,69
Arménie	39,78	62,37
Kazakhstan	36,56	72,04
Kirghizistan	35,48	69,89
République de Moldova	58,06	62,37
Tadjikistan	40,86	50,54
Serbie	36,56	72,04

Source : Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce et le commerce sans papier (2023).

\* Pour l'Albanie l'année de base est 2017 car les données sur 2015 ne sont pas disponibles.

57. Les pays ont aussi réalisé des progrès notables dans les domaines de l'accréditation, de la normalisation et de la surveillance des marchés. En Albanie, depuis l'année où l'étude lui a été consacrée (2016), l'entité juridique chargée de la normalisation, la Direction générale de la normalisation, est devenue membre de plein droit de la Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essai et a signé un accord de reconnaissance réciproque permettant aux certificats d'essai que délivrent les laboratoires accrédités par la Direction générale de l'accréditation d'être reconnus comme équivalents aux niveaux international et européen. La République de Moldova a quant à elle pris des dispositions pour renforcer la surveillance des marchés et ses organes chargés de cette surveillance ont, en 2021, effectué 1 000 contrôles, détecté 60 cas de non-conformité et imposé le retrait de 4 produits du marché, ce qui a concouru à renforcer la confiance dans la qualité des produits mis sur le marché dans le pays<sup>32</sup>. Au Kazakhstan, plus de 200 normes ont été adoptées en 2022 et, autre avancée majeure, ce pays a réservé une place centrale à la modernisation des laboratoires d'essai dans son plan national pour le développement durable 2021-2025<sup>33</sup>.

<sup>28</sup> Statistiques en date de mars 2023 (<https://www.tfadatabase.org/en>).

<sup>29</sup> Voir : <https://www.untfsurvey.org>.

<sup>30</sup> Les dernières données disponibles datent de 2021 et les statistiques de la base de données sur l'AFE pourraient donc refléter plus précisément la situation en matière de facilitation des échanges dans les pays étudiés.

<sup>31</sup> Le tableau présente les données relatives aux années 2015 et 2021 pour assurer la cohérence de la comparaison car l'Étude n'est disponible que sur une base semestrielle.

<sup>32</sup> Voir : [https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/system/files/2023-02/SWD\\_2023\\_32\\_20Moldova.pdf](https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/system/files/2023-02/SWD_2023_32_20Moldova.pdf).

<sup>33</sup> Voir : <https://www.gov.kz/memleket/entities/mti-ktrm/press/news/details/408116?lang=en>.

58. Il est tout aussi important de suivre l'évolution de l'environnement de la facilitation des échanges et du champ de la réglementation, en particulier de la coopération relative à la réglementation, que d'évaluer le degré de réussite des pays s'agissant d'améliorer leur environnement commercial. La base de données de l'OMC sur les accords commerciaux régionaux (ACR)<sup>34</sup> fait apparaître que, depuis la réalisation de l'étude sur les ORPC les concernant, les pays étudiés<sup>35</sup> ont conclu de nouveaux ACR comportant soit un chapitre spécifique soit des dispositions concernant la réglementation technique, la normalisation et les accords de reconnaissance mutuelle (tableau 2). Dans l'accord de partenariat stratégique et de coopération qu'ont conclu le Royaume-Uni et la Géorgie (2021), les deux parties sont ainsi convenues de coopérer pour, entre autres, simplifier et rationaliser la réglementation et les pratiques réglementaires, en privilégiant le partage de bonnes pratiques relatives aux techniques de réglementation (art. 293)<sup>36</sup>.

Tableau 2.

**ACR conclus par les pays étudiés depuis l'année de l'étude sur les ORPC les concernant**<sup>37</sup>

<i>Pays</i>	<i>Année de l'étude sur les ORPC</i>	<i>ACR conclus (année/parties)</i>
Albanie	2016	Accord de libre-échange et d'intégration économique entre le Royaume-Uni et l'Albanie (2021)
Arménie	2019	Union économique eurasienne – Viet Nam (2016) Union économique eurasienne – Iran (2019) Union économique eurasienne – Serbie (2021)
Bélarus	2012	Union économique eurasienne (2014) Union économique eurasienne – Viet Nam (2016) Union économique eurasienne – Iran (2019) Union économique eurasienne – Serbie (2021)
Géorgie	2018	Chine – Géorgie (2018) Accord de partenariat stratégique et de coopération entre le Royaume-Uni et la Géorgie (2021)
Kazakhstan	2014	Union économique eurasienne – Viet Nam (2016) Union économique eurasienne – Iran (2019) Union économique eurasienne – Serbie (2021)
Kirghizistan	2015	Union économique eurasienne – Viet Nam (2016) Union économique eurasienne – Iran (2019) Union économique eurasienne – Serbie (2021)
République de Moldova	2017	Royaume-Uni - République de Moldova (2021)
Serbie	2021	Royaume-Uni – Serbie (2021)

*Source* : Base de données de l'OMC sur les accords commerciaux régionaux.

<sup>34</sup> Voir : <http://rtais.wto.org/UI/PublicSearchByCr.aspx>.

<sup>35</sup> Sauf le Tadjikistan.

<sup>36</sup> Voir :

[https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/844167/CS\\_Georgia\\_1.2019\\_UK\\_Georgia\\_Strategic\\_Partnership\\_and\\_Cooperation\\_Agreement.pdf](https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/844167/CS_Georgia_1.2019_UK_Georgia_Strategic_Partnership_and_Cooperation_Agreement.pdf).

<sup>37</sup> Le Tadjikistan n'est pas inclus car il n'a pas notifié d'ACR depuis la réalisation de l'étude le concernant, en 2014.

59. Toutes ces avancées ne sauraient être imputées entièrement aux seuls effets des études sur les ORPC, mais le fait que bon nombre des améliorations apportées étaient des conditions *sine qua non* de la mise en œuvre des recommandations va dans le sens d'un lien de causalité entre progrès réalisés et apports des études sur les ORPC.

#### **IV. Tendances en émergence concernant les politiques et la réglementation liées au commerce et voie à suivre envisageable pour les études sur les ORPC**

60. L'essor de la numérisation induit par la pandémie, les nouveaux appels en faveur de la transition écologique et du commerce circulaire, ainsi que la reconfiguration des chaînes de valeur mondiales, sont des évolutions qui amènent partout dans le monde à redéfinir les politiques à mettre en œuvre et qui concernent donc tous les États membres de la CEE, mais en particulier les pays à économie en transition.

61. La réponse à la pandémie de COVID-19 a montré que les solutions numériques pouvaient grandement concourir à favoriser l'intégration économique, à éliminer les obstacles injustifiés au commerce et à ouvrir de nouvelles perspectives commerciales. Les stratégies nationales de numérisation, par exemple celles du Kazakhstan<sup>38</sup> et du Kirghizistan à l'horizon 2023<sup>39</sup>, ont contribué de manière décisive à juguler les incidences négatives et à soutenir la relance de l'économie.

62. L'importance que revêt l'amélioration des performances environnementales pour les perspectives d'exportation à long terme de la région est largement admise. Les opérateurs économiques, en particulier dans les pays en transition, ont besoin d'un cadre de politique commerciale prévisible et transparent pour les inciter à investir dans les technologies vertes et pour promouvoir leur compétitivité sur les marchés mondiaux. L'appel à aligner les objectifs de la politique commerciale sur les objectifs environnementaux sans créer de vains obstacles au commerce continuera probablement à orienter la définition des politiques dans le monde dans les années à venir. Les pays bénéficiaires du programme d'assistance de la CEE ont mis en œuvre des plans d'action ambitieux à la croisée du commerce et de l'environnement, par exemple la stratégie climatique à l'horizon 2030 et le plan d'action 2021-2023 de la Géorgie, le projet Stratégie et plan d'action pour le climat de la Serbie et la stratégie du Kazakhstan pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2060.

63. La participation aux chaînes de valeur mondiales figure en haut des priorités d'action des pays en développement, malgré les appels récents à une autosuffisance accrue et à la relocalisation de la production<sup>40</sup>. Les études sur les ORPC mettent en évidence que la vitalité économique à long terme des pays en transition dépendra de leur aptitude à participer aux chaînes de valeur mondiales et à saisir les occasions de remonter dans la chaîne vers des activités à plus forte valeur ajoutée. La participation aux chaînes de valeur mondiales de la majorité des pays étudiés demeure, leurs échanges portant sur une gamme étroite de produits et se concentrant sur un petit nombre de partenaires.

64. Ces tendances mondiales en émergence offrent aux pays des occasions d'accroître leurs parts de marché et ils pourraient les saisir en créant un environnement commercial propice. Il est prioritaire d'éviter que des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce empêchent les pays de tirer pleinement parti de ces nouvelles tendances. Les études sur les ORPC pourraient aider à déterminer où de tels obstacles existent, quelle en est la nature et comment en minimiser les incidences sur le commerce.

<sup>38</sup> Voir :

<https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=q:/WT/MIN22/ST109.pdf&Open=True>.

<sup>39</sup> Voir : [https://international-partnerships.ec.europa.eu/system/files/2022-01/mip-2021-c2021-8987-kyrgyz-republic-annex\\_en.pdf](https://international-partnerships.ec.europa.eu/system/files/2022-01/mip-2021-c2021-8987-kyrgyz-republic-annex_en.pdf).

<sup>40</sup> Voir : <https://www.worldbank.org/en/topic/trade/publication/global-value-chains-in-light-of-covid-19-trade-development-climate-change>.

65. Le champ analytique des études sur les ORPC pourrait, sur demande des pays étudiés, être étendu à de nouveaux domaines d'intervention afin de les aider à réagir avec efficacité à ces tendances nouvelles et en émergence. Pareille innovation amènerait à s'intéresser, par exemple, aux facteurs environnementaux et sociaux et à la gouvernance, ainsi qu'à prendre en considération les défis et les possibilités dont sont porteuses les nouvelles structures économiques et configurations des courants commerciaux dans la région.

66. Réaliser des études sectorielles à la demande des pays étudiés est une autre voie envisageable. Les avantages tirés des recommandations formulées dans les études sur les ORPC pourraient être maximisés en proposant des chapitres optionnels axés sur des produits particuliers.

67. Les études sur les ORPC peuvent de plus être enrichies de nouveaux angles thématiques afin d'explorer comment les évolutions complexes à l'œuvre, telles que la transition écologique, l'économie circulaire et la numérisation, peuvent influencer sur les priorités des pays dans le domaine de la réglementation. La CEE s'est déjà engagée sur cette voie. En réponse à des demandes formulées à la septième session du Comité directeur, en 2021, le secrétariat a mené une réflexion sur les modalités d'intégration dans les études sur les ORPC des dimensions économie circulaire (ECE/CTCS/2023/6) et économie numérique (ECE/CTCS/2023/7). L'intégration de ces dimensions dans les études pourrait aider les pays à prendre conscience des facteurs limitants qui les empêchent de tirer pleinement profit des avantages inhérents à ces évolutions et à se préparer aux transformations nécessaires.

68. Les études sur les ORPC pourraient de plus contribuer à répondre aux demandes d'assistance présentées par les pays pour faciliter, en répondant à certains de leurs besoins, leur participation aux processus régionaux et internationaux et déterminer les domaines dans lesquels un renforcement des capacités et un soutien des donateurs sont requis, notamment pour le processus d'accession à l'OMC, les examens triennaux de l'OMC, les examens nationaux volontaires des Nations Unies et les négociations sur les ACR.

69. Une autre option envisageable est de procéder à des examens pour déterminer le taux de mise en œuvre par les pays des recommandations formulées dans le cadre des études sur les ORPC et d'élaborer des propositions en vue de la fourniture d'un supplément d'assistance technique et d'assistance au renforcement des capacités.

70. Les futures études sur les ORPC (y compris relatives aux pays auxquels aucune étude de ce type n'a encore été consacrée) pourraient avoir pour objectif d'aider les pays étudiés à évaluer les mesures et exigences réglementaires des pays de destination. Ces études pourraient se concentrer sur les principaux marchés à l'exportation des pays demandant une telle étude et comporter une évaluation complète dans un chapitre distinct.

71. La méthode d'évaluation qui a servi de base aux études sur les ORPC gagnerait à être réexaminée eu égard à la multiplicité et à la diversité de ces obstacles. Le point de départ de ces études pourrait en particulier désormais être le cycle de vie complet des produits et non plus les activités commerciales liées à la commande de biens (élément achat du modèle « achat-expédition-paiement » de la CEE). Cette innovation serait tout particulièrement judicieuse dans l'optique de l'intégration de la dimension économie circulaire dans les études sur les ORPC (voir aussi ECE/CTCS/2023/6).

72. Le secrétariat de la CEE est prêt à aider les pays bénéficiaires du programme d'assistance de la CEE à réaliser des études sur le renforcement des capacités en fonction des besoins exprimés, sous réserve de disposer des fonds extrabudgétaires nécessaires et de l'appui des donateurs<sup>41</sup>. À sa huitième session, le Comité directeur examinera les études en cours sur les ORPC et les demandes relatives au renforcement des capacités déjà soumises<sup>42</sup>.

<sup>41</sup> Dans le mandat révisé du Comité directeur des capacités et des normes commerciales, il est précisé que les études sur les ORPC sont financées au moyen de fonds extrabudgétaires ([https://unece.org/fileadmin/DAM/trade/documents/ToR\\_SCTCS\\_Appendix5.pdf](https://unece.org/fileadmin/DAM/trade/documents/ToR_SCTCS_Appendix5.pdf)).

<sup>42</sup> ECE/CTCS/2023/3, ECE/CTCS/2023/4 et ECE/CTCS/2023/8.

## Annexe<sup>1</sup>

### Structure type des études sur les ORPC

#### Table des matières

##### Avant-propos

##### Préface

##### Remerciements

##### Abréviations

##### Chapitre 1

###### Introduction

###### 1.1 Contexte national

###### 1.3 Champ de l'étude

###### 1.4 Aperçu de l'étude

##### Chapitre 2

###### Profil des opérateurs commerciaux

###### 2.1 Localisation, taille et activités

###### 2.2 Structure des exportations et importations et partenaires commerciaux

###### 2.3 Modes de transport choisis

##### Chapitre trois

###### Conditions de facilitation du commerce

###### 3.1 Introduction

###### 3.2 Transparence

###### 3.3 Exigences documentaires et utilisation de documents électroniques

###### 3.4 Contrôle aux frontières

###### 3.5 Coopération régionale et commerce de transit

###### 3.6 Infrastructure de transport et services logistiques

##### Chapitre quatre

###### Politiques de réglementation et de normalisation

###### 4.1 Introduction

###### 4.2 Système de normalisation, assurance qualité et métrologie

###### 4.3 Règles techniques

###### 4.4 Normalisation

###### 4.5 Évaluation de la conformité

###### 4.6 Métrologie

##### Chapitres cinq à dix

- Dynamique d'intégration régionale
- Conséquences pour l'intégration régionale
- Méthode et mise en œuvre de l'enquête sur les MNT
- Résultats de l'enquête : L'expérience des entreprises en matière de MNT
- Perspectives d'avenir
- Conclusion et recommandations

##### Annexes

Annexe 1. Analyse du processus d'affaires

Annexe 2. Liste des recommandations

Annexe 3. Accords commerciaux

Annexe 4. Liste des produits fabriqués par les entreprises interrogées

Annexe 5. Exportations des entreprises interrogées par produit et par destination

Annexe 6. Les entreprises interrogées et les normes : coûts et plans d'expansion des exportations

##### Tableaux

Tableau 1. Structure des exportations et des importations des entreprises interrogées

Tableau 2. Répartition des exportations des entreprises interrogées par marché cible

Tableau 3. Modes de transport utilisés par les opérateurs commerciaux en fonction du pays de destination déclaré

Tableau 4. Sources d'information commerciale déclarées par les entreprises interrogées

<sup>1</sup> La table des matières des études sur les ORPC menées à ce jour est ainsi structurée.